

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement D'ALBERTVILLE Commune de SEEZ (73)

## L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

<u>Présents</u>: Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

<u>Absents excusés</u>: Corentin BOUCHER, Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Christelle BRIU, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de la convocation : le 20 novembre 2024

Date de publication : 18 décembre 2024 au 18 février 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative au budget annexe Eau et Assainissement pour ajuster les crédits de la section d'investissement et fonctionnement, selon la maquette budgétaire présentée ci-dessous :

Cette décision modificative vise d'une part à régulariser les amortissements en vue du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et d'autre part à régulariser les admissions en non-valeur.

Ces régularisations font suite à des réunions de travail avec la trésorerie dans le cadre du transfert de compétence.

Les crédits prévus s'équilibrent à l'intérieur des sections d'investissement et de fonctionnement en dépenses et en recettes.

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20241126-2024-007-001-02-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

73285	MAIR - COMMUNE DE SEEZ			l
Code INSEE	M49 - EAU - ASSAINISSEMENT SEEZ	DM n°4	2024	l

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## **DECISION MODIFICATIVE N° 4**

_, ,	Dépenses (1)		Recettes (1)		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-6228 : Divers	3 200,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	
D-6371 : Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèv d'eau	7 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	
D-6811: Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	þ,00 €	255 525,63 €	0,00€	0,00 €	
R-7811 : Reprises sur amort, des immos incorporelles et corporelles	0,00€	0,00€	0,00€	255 525,63 €	
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	255 525,63 €	0,00€	255 525,63 €	
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00€	8 590,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6542 : Créances éteintes	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	8 500,08 €	0,00€	0,00€	
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	3 200,00 €	0,00€	0,00€	
Total FONCTIONNEMENT	11 700,00 €	267 225,63 €	0,00€	255 525,63 €	
INVESTISSEMENT					
D-28153 : Amort. installations à caractère spécifique	0,00€	142 642,61 €	0,00€	0,00 €	
D-28156 : Amort. matériel spécifique d'exploitation	0,00€	112 883,02 €	0,00€	0,00 €	
R-28153 : Amort. înstallations à caractère spécifique	0,00€	0,00 €	0,00 €	142 642,61 €	
R-28156 ; Amort, matériel spécifique d'exploitation	0,00€	0,00€	0,00€	112 883,02 €	
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	255 525,63 €	0.00€	255 525,63 €	
Total INVESTISSEMENT	6,00 €	256 525,63 €	0,00 €	255 525,63 €	
Total Général		511 051,26 €		511 051,26 €	

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- → D'APPROUVER la décision modificative n°4 au budget annexe eau et assainissement
- → D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

La présente délibération annule et remplace la précédente pour erreur matérielle (insertion du mauvais tableau dans le corps de la délibération).

Le Maire, Lionel ARPIN Le secrétaire de séance, Coline MARGUERETTAZ

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20241126-2024-007-001-02-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024